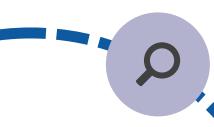
INSCRIPTION : ÉTAPE PAR ÉTAPE





Choix de la formation

Dans notre catalogue ou sur notre site Internet.

En cas de doute, ou pour être conseillé sur le choix de votre formation, nous vous invitons à contacter le service formation :

formation@cra-mp.info / 05 23 610 418



Inscription en ligne

Flashez le QR code qui se trouve au bas de chaque fiche de présentation des formations et remplissez le bulletin de pré-inscription en ligne. Si vous consultez ce catalogue en ligne, vous pouvez aussi cliquer sur/autour de l'icône:



La date limite d'inscription est indiquée dans chaque fiche. Sous réserve de places disponibles.



Accusé de réception de votre inscription

Vous recevez un accusé de réception <u>par mail</u> de votre inscription.



Validation de votre inscription

A compter de la réception <u>par mail</u> de la convocation et de la convention de formation.

En cas d'annulation de votre part, il vous est demandé de nous avertir 1 mois avant la formation, au risque de vous voir facturer le coût de l'inscription. En cas d'absence non signalée, ni justifiée dans les délais notifiés, une facture sera transmise.

Le service formation se réserve le droit :

- de refuser une inscription si celle-ci est incomplète, si elle ne correspond pas aux critères demandés (prérequis) ou si le nombre maximum de participants est atteint
- d'annuler ou de reporter une formation si nécessaire (nombre de participants insuffisant)

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Les coûts d'inscription sont nets et ne sont pas assujettis à la TVA. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ».